

economiesuisse
Monsieur Peter Flückiger
Hegibachstrasse 47
Case postale
8032 Zürich

Lausanne, le 9 mars 2007

S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2007\POL0701.doc
NOL/CHB

Approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise du règlement (CE) n° 2007/2004 portant création de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX)

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 12 janvier 2007 et vous en remercions.

La Confédération a mis en consultation l'approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne (UE) concernant la reprise du règlement CE n° 2007/2004 portant création de l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX).

FRONTEX a pour but de faciliter l'application des mesures communautaires, existantes et futures, relatives à la gestion des frontières en laissant malgré tout aux Etats membres la responsabilité du contrôle et de la surveillance des frontières extérieures.

Le projet FRONTEX constitue un développement de l'acquis de Schengen. La CVCi le soutient entièrement.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Norma Streit-Luzio
Sous-directrice